



Compte rendu PLUi-H Aunis Sud

Comité de pilotage du 19/05/2017

**Synthèse des échanges induisant modification du
document présenté**

LISTE DES PERSONNES PRESENTES :

M. François PELLETIER, AIGREFEUILLE ; M. Jean-Marie TARGÉ, ARDILLIÈRES ; M. Emmanuel JOBIN, BALLON ; M. Daniel ROUSSEAU, CHERVETTES ; M. Gérard RENO, FORGES ; M. Francis MENANT, LANDRAIS ; Mme Danielle BALLANGER, LE THOU ; M. Laurent MIGRAINE, MARSAIS ; M. Jean-Louis LE HUEROU-KERIZEL, PÉRÉ ; M. Gilles RAMBEAU, PUYRAVAULT ; Mme Patricia FILIPPI, Saint-Mard ; M. Christian GAYON, ST MARD ; Mme, Suzette BERTHOMME, ST PIERRE D'AMILLY ; M. Jean-Yves ROUSSEAU, SURGÈRES ; M. Jean-François DAMAS, VANDRÉ ; M. Jean GORIOUX, Saint-Georges du Bois ; M. Raymond DESILLE, Puyravault

Mme Annabelle GAUDIN, CdC Aunis Sud ; Mme Marie ANTIGNY-HULEUX, CITADIA ; M Théo PARET, CITADIA ; Mme Sarah GREGORY, EVEN.

OBJET DE LA REUNION :

Validation des enjeux du PADD

SYNTHESE DES ECHANGES INDUISANT MODIFICATION DU DOCUMENT PRESENTE :

- Principe n°1

○ Orientation 1

- « Soigner les entrées de villes et de villages » : il est mentionné la nécessité de favoriser l'effacement des réseaux afin de participer à l'amélioration de la qualité des entrées de villes et villages. Il est aussi décidé d'inclure un point favorisant la relation partenariale avec les opérateurs de gestion des espaces publics et notamment le Conseil Départemental (voirie, rond-point...).

○ Orientation 2 :

- Le terme « favoriser l'accueil d'une catégorie socioprofessionnelle supérieure » est à retravailler et ce point a fait l'objet de discussions. Au-delà de développer une offre ciblée pour cette population, il a été mentionné que le développement d'une offre d'équipements culturels avait pour but premier de favoriser l'accès à la culture pour tous et permettrait ensuite de fixer une certaine population.
- L'assemblée souhaite aussi renforcer l'offre d'hébergement des organisateurs de manifestations culturelles et pas seulement des artistes comme initialement proposé.
- Enfin, le projet doit permettre non seulement le développement des pôles d'enseignements supérieurs mais aussi secondaires (pour mémoire : ouverture récente d'une classe de seconde générale au lycée de Surgères).



- Orientation 4

- A l'objectif : « Protéger de l'urbanisation une zone tampon le long du réseau hydrographique, avec une ambition forte sur les cours d'eau se jetant dans la Baie de l'Aiguillon, pour préserver la qualité des eaux littorales », il est ajouté « et dans La Charente ».

- Orientation 5

- « Limiter le développement résidentiel à proximité immédiate des sources de nuisances sonores » : le cas des éoliennes entre parenthèses est placé en dernière position, plutôt qu'en première.
- « Harmoniser et encadrer l'implantation des parcs éoliens » : il est privilégié de : « Chercher une répartition équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire des futurs parcs éoliens », plutôt que « Prioriser l'extension des parcs éoliens existants »
- « Accompagner les programmes d'optimisation de la collecte et de réduction du gisement de déchets ménagers résiduels » : il est ajouté un point concernant le passage et les aires de retournement des camions et notamment des camions de collecte des déchets.

- Orientation 6

- « Renforcer et structurer l'activité économique présente sur le territoire » : afin d'accompagner la création d'entreprises, le COPIL souhaite faciliter le parcours résidentiel des établissements et renforcer les services offerts aux salariés. Le rôle des pépinières d'entreprises et des ateliers relais est ainsi inclus dans ce point.
- Il est aussi souhaité de modifier le point suivant afin de : « favoriser les regroupements d'activités d'une même filière » à la place de « spatialiser l'économie en regroupant les filières »
- « Développer de nouvelles filières économiques impulsées par un cadre de vie de qualité » : Le point : « Maitriser l'essor des énergies renouvelables », apparait partiellement erroné car le développement des énergies renouvelables est devenu une obligation dans certain cas. L'ensemble des élus présents souhaitent donc que ce point soit remplacé par : « Accompagner le développement des unités de production ainsi que l'essor des énergies renouvelables afin de rééquilibrer les sources d'approvisionnements »



- Orientation 7

- « Pérenniser l'activité agricole et sylvicole », le point « Initier et développer une filière bois-énergie autour de la biomasse l'entretien des haies et la valorisation des résidus de taille d'une part, et encourager l'utilisation des bouchons de paille pour alimenter les chaufferies bois d'autre part » apparait trop précis. Il est décidé de conserver seulement : « Initier et développer une filière bois-énergie à partir des sous-produits agricoles et de taille».

NB : Cet objectif aura à être précisé ultérieurement par la Chambre d'Agriculture à partir des conclusions du diagnostic agricole en cours.

- Orientation 8

- « Communiquer sur le potentiel touristique existant » : il est préféré : « Poursuivre la communication sur le potentiel touristique existant »
- « Privilégier une offre de restauration adaptée aux vacanciers » : il est préféré « Offrir une offre de restauration adaptée aux touristes »
- « Renforcer l'offre de loisirs en lien avec le développement des activités touristiques » : l'assemblée souhaite généraliser l'objectif et ne pas s'orienter uniquement sur la pêche ou la chasse, mais mentionner « les activités de sports nature et de tourisme vert »
- Il est également proposer d'introduire l'objectif de maintenir certains équipements structurants qui participent à l'attractivité des communes qui s'inscrivent dans une dynamique de tourisme vert, sont notamment citées les piscines.

- Principe n°3

- Orientation 9

- « Poursuivre la création de logements répondant aux attentes de la population familiale avec en premier lieu, la maison individuelle, en travaillant sur des produits plus denses, répondant également aux contraintes économiques des ménages et aux enjeux de maîtrise foncière », il est demandé d'ajouter « et de développement durable »

- Orientation 10

- « Développer les solutions de logements et d'hébergement spécifiques aujourd'hui manquants sur le territoire » : sur ce dernier point, il est mentionné de préciser qu'il est important d'accompagner et de régulariser les occupations en zones non constructibles. Il est aussi décidé de rajouter un point concernant l'équilibre de l'accueil des gens du voyage au sein de la CdC.

Le document présenté a également été modifié en prenant en compte les contributions des communes et des services de la CDC réceptionnés au 24/05/2017, date remise du document modifié.



Ces contributions en date du 24/05/2017, annexées au présent compte-rendu concernent :



1/ courrier électronique de Jean-Michel Soussin, commune de Genouillé

2/ courrier électronique de Jean-François Damas, commune de Vandré



3/ document rédigé transmis par la commune de Ballon

4/ document scanné du service environnement

